



## Comité de parents Le mercredi 12 avril 2023 à 19 h 30 Salle Chaudière du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence

ou pui violecementine								
		ORDRE DU JOUR	Durée (en min.)	Information	Consultation	Discussion	Dépôt document	Adoption
1.	Mot d	le bienvenue et ouverture de la réunion						
2.	Révisi	on et adoption de l'ordre du jour	2					Х
3.	3. Lecture et approbation du procès-verbal du 15 mars 2023		5					Х
4.	Retou	r sur les points de suivi	2	Х				
	4.1	Planification stratégique du ministère	5	Х				
	4.2	Aide à la classe	2	Х				
5.	Sujets	de la Direction générale						
	5.1	Questions des membres à la Direction générale	10	Х				
	5.2	Calendrier des rencontres 2023-2024	5	х			х	
	5.3	Période d'élection (invitation aux membres concernés)	5	х			х	
		https://cssbe.gouv.qc.ca/						



6.	Retou	r des représentants aux divers comités				
	6.1	Conseil d'administration	10	Х		
	6.2	Comité EHDAA	10	Χ		
	6.3	RCPAQ	10	Х		
	6.4	Autres comités	10	Х		

			Durée (en min.)	Information	Consultation	Discussion	Dépôt document	Adoption
7.	Suivi t	résorerie/budget de fonctionnement						
	7.1	Sommes actuelles	2	Х				
	7.2							
8.	Corres	spondance reçue	2	Х				
r			ı	1				
9.	Quest	ions diverses						
	9.1	Bons coups - Succès à partager	10	Х				
	9.2							
10.	Date o	le la prochaine réunion						
	10.1	Le mercredi 10 mai 2023 à 19 h 30, à la salle Chaudière du siège social de Saint- Georges	1	х				
11.	Clôtur	e de la réunion	1					Х
12.	Sujet	de discussion entre les membres						
	12.1							=
	12.1							

Durée totale prévue pour la réunion... 92 minutes



# Procès-verbal

#### Comité de parents

Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 15 mars 2023

À la salle Chaudière du siège social et par visioconférence

Secteur Bélanger
------------------

LACASSE, Bruno	École Grande-Coudée	Saint-Martin
LACASSE, Bruno	Polyvalente Bélanger	Saint-Martin
FAUCHER, Guillaume	École du Sud-de-la-Beauce	Saint-Gédéon

#### Secteur Benoît-Vachon

DOSTIE, Sébastien (vice-président)	École l'Accueil	Scott
GAGNON, Marie-France	École l'Aquarelle de Saint-Bernard	Saint-Bernard
CAUX, Marilyne	École Monseigneur-Feuiltault	Sainte-Marie
TRACHY, Steve (trésorier)	Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie
CARRIER, Amélie	École Maribel	Sainte-Marie
BERTHIAUME, Julie	École primaire l'Éveil	Sainte-Marie
MALENFANT, Josée	École l'Étincelle	Sainte-Marguerite
LABRECQUE, Julie	École la Découverte	Sainte-Hénédine

#### Secteur des Abénaquis

PARENT, Mathieu	Ecole Jouvence	Sainte-Aurélie
DROUIN, Tabitha (secrétaire)	Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper

## **Secteur des Appalaches**

CARRIER, Krystine	École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose
CORRIVEAU, Jessica	École de la Camaraderie	Saint-Camille
ROWLEY, Maxime	École Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine
MERCIER, Bruno	École des Appalaches	Sainte-Justine

## **Secteur Sartigan**

BOLDUC, Jean-Philippe	École Kennebec	Saint-Côme
MORIN, Steeve	École des Deux-Rives	Saint-Georges
MORIN, Steeve	Polyvalente de Saint-Georges	Saint-Georges
BARRETTE, Marie-Ève (présidente)	École Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Benoît
CHAMPION, Marie-Ève	Comité EHDAA	Saint-Georges
ROY, Anabelle	École l'Éco-Pin	Notre-Dame-des-Pins

## **Secteur Saint-François**

VEILLEUX, Johanne	École le Tremplin	Saint-Victor
BLOUIN, Martin	École De Léry-Mgr-de-Laval	Beauceville
GIRARD, Pierre-Olivier	Polyvalente Saint-François	Beauceville

#### **Secteur Veilleux**

LEPAGE, Mireille	École Sainte-Famille	Tring-Jonction
LACHANCE, Anne-Marie	École Louis-Albert-Vachon	Saint-Frédéric
AUDET, Anie	École secondaire Veilleux	Saint-Joseph

**Total :** 27 des 36 déléguées, délégués ou substituts se sont présentés, soit un taux de participation de 75 %.

#### Absences (9):

HALLÉE, Anne-Marie	École l'Astrale	Saint-Sylvestre
GAUDREAULT, Charlène	École Dionne	Saint-Georges
PÉPIN, Kacy	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Saint-Elzéar
CHABOT, Karine	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
LESSARD, Mélissa	École Curé-Beaudet	Saint-Éphrem
FECTEAU, Marie-Noëlle	École Aquarelle de Saint-Georges	Saint-Georges
RODRIGUE, Jean-Christophe	École la Passerelle	Saint-Georges
PARÉ, Frédéric	École D'Youville-Lambert	Saint-Joseph
BOIVIN, Geneviève	École l'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction

Aucun délégué	École du Plateau	Saint-Prosper
Aucun délégué	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Saint-Odilon
Aucun délégué	École la Source	Saint-Patrice
Aucun délégué	École Barabé-Drouin	Saint-Isidore
Aucun délégué	École de la Haute-Beauce	Courcelles
Aucun délégué	École Sainte-Thérèse	Saint-Honoré-de-Shenley
Aucun délégué	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Aucun délégué	École primaire les Sittelles	Saint-Georges
Aucun délégué	École Monseigneur-Fortier	Saint-Georges
Aucun délégué	École Harmonie	Saint-Georges
Aucun délégué	École Saints-Anges	Saints-Anges
Aucun délégué	École l'Envolée	Frampton
Aucun délégué	École des Sommets	Saint-Zacharie

#### Personnes-ressources:

M<sup>me</sup> Karina Roy, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du secrétariat général et services corporatifs

#### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette souhaite la bienvenue.

## 2. Révision et adoption de l'ordre du jour

M. Steeve Morin propose l'adoption de l'ordre du jour du 15 mars 2023 tel que présenté.

Résolution 01-03-23 Adopté à l'unanimité

#### 3. Lecture et approbation du procès-verbal du 8 février 2023

M<sup>me</sup> Anabelle Roy propose l'adoption du procès-verbal du 8 février 2023 tel que présenté.

Résolution 02-03-23 Adopté à l'unanimité

#### 4. Retour sur les points de suivi

#### 4.1. Actes d'établissement 2023-2024

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil fait un retour sur les actes d'établissement et demande s'il y a des commentaires avant d'être vu au CA. Il n'y a aucun commentaire.

## 4.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2026

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil demande s'il y a des commentaires sur le plan triennal qui avait été vu lors de la dernière rencontre. Il n'y a aucun commentaire.

#### 4.3. Voyages

M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert fait un retour sur les voyages scolaires qui durent plus de 5 jours. Elle mentionne qu'il y aura un repositionnement sur les voyages à long terme.

#### 5. Sujets de la Direction générale

#### 5.1. Questions des membres à la Direction générale

M<sup>me</sup> Marie-France Gagnon demande s'il y a un gabarit imposé pour faire le rapport annuel du conseil d'établissement et s'il fallait le faire à toutes les années. M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil répond que le rapport est annuel et doit contenir tous les sujets discutés et approuvés pendant les rencontres du CE. Une fiche est disponible dans les formations données au membre du CE et le lien de celles-ci se retrouvent sur le site du CSSBE sous l'onglet conseil d'établissement.

M. Bruno Lacasse demande un suivi pour son école, car il n'était pas au courant des visites des centres de formation. M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert assurera un suivi.

Un parent demande à M<sup>me</sup> Karina Roy si elle a reçu des nouvelles sur le projet pilote de l'aide à la classe. Elle répond que non pour le moment. Ce projet prendra forme l'année prochaine dans quelques écoles du CSSBE.

# 5.2. Information concernant la détermination de trois membres parents – district 1 (Appalaches, Abénaquis et Bélanger), district 2 (Benoît-Vachon) et district 5 (Sartigan B)

#### 5.2.1. Présentation des 5 districts du territoire

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil présente les 5 districts et nomme les trois districts qui finissent leur mandat de trois ans le 30 juin 2023.

#### 5.2.2. Processus de désignation des membres parents

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil explique le processus de désignation des membres parents dans le conseil d'administration. Le document est déposé sur le site du CSSBE. C'est le comité de parents qui désigne les membres parents qui siège au conseil d'administration en passant par une élection et par vote secret.

#### 5.2.3. Remise de l'échéancier

La publication pour les postes ouverts au conseil d'administration se fera le 16 mars 2023 sur le site du CSSBE. L'avis public sera fait le 12 avril 2023. Le 13 avril, un formulaire de mise en candidature sera envoyé aux parents du comité de parents.

La rencontre du comité de parents du 10 mai sera en présentielle pour le vote des 3 membres parents du CA.

M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil précise que le conseil d'administration contient 15 membres (5 parents, 5 personnels du CSSBE et 5 représentants de la communauté). Il y a 5 rencontres durant l'année scolaire qui a lieu le mardi soir de 18 h à 21 h. De plus, une formation est donnée à ceux qui arrivent en poste.

M. Steve Trachy ajoute qu'il ne faut pas travailler pour le CSSBE pour être membre parent et que le poste est réservé à un parent du district avant d'être offert à un parent d'un autre district.

#### 5.3. Plan d'engagement vers la réussite

M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert mentionne que le CA doit approuver le PEVR et qu'elle attend un retour du ministère pour finaliser le tout. Elle nous présente les 3 enjeux du plan, soit l'engagement individuel et collectif, les personne à besoin particulier et la persévérance. M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert présente les

objectifs visés par chaque orientation. La première orientation est d'assumer et soutenir, le deuxième est de créer un environnement innovateur et inspirant et le troisième est d'assurer le progrès pour le développement continue. Elle demande s'il y a des commentaires.

M. Bruno Lacasse demande c'est quoi le co-enseignement? M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert répond que c'est une stratégie d'enseignement avec différent moyen à deux professeurs et que le ratio élèves enseignant est respecté.

M. Steve Trachy demande si ce sont les écoles qui choisissent la façon d'apprentissage. M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert mentionne que le CSS est là pour guider les écoles lors de leur choix pour le plan d'engagement vers la réussite.

M<sup>me</sup> Anabelle Roy demande si les parents pourront être impliqués dans les écoles. M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert répond que oui, cela est dans leur discours de réunir parents et enfants dans l'éducation.

M<sup>me</sup> Karina Roy ajoute qu'il y a eu une rencontre avec les directions d'école pour débuter les travaux sur leur PEVR.

#### 6. Retour des représentants aux divers comités

#### 6.1. Conseil d'administration

M. Steve Trachy raconte les décisions prises lors de leur rencontre, soit le droit de passage sur le terrain du village à Saint-Prosper pour la polyvalente des Abénaquis et l'achat d'un terrain pour l'école primaire l'Éveil de Sainte-Marie pour un futur projet. Il dit qu'il y a eu des discussions sur l'assurance du CSSBE pour la responsabilité civile, les véhicules et le matériel.

#### 6.2. Comité EHDAA

M<sup>me</sup> Marie-Ève Champion parle que le comité EHDAA désire que les élèves puissent avoir une intégration dans les classes.

#### 6.3. RCPAQ

M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette parle de la rencontre du RCPAQ. Les membres ont rencontré le ministre de l'Éducation et celui-ci ne connaissait pas l'existence des regroupements des comités de parents.

#### 6.4. Autres comités

M. Jean-Philippe Bolduc parle du comité culturel. Le vernissage de l'Expo chefs-d'œuvre sera au centre culturel Marie-Fitzbach du 23 avril au 7 mai 2023. Le 5 mai à l'école D'Youville-Lambert se tiendra le concours du jeune soliste. Le 21 avril à la polyvalente Benoît-Vachon se déroulera la guerre des bands.

#### 7. Budget de fonctionnement

#### 7.1. Sommes actuelles

M. Steve Trachy mentionne que le budget restant est de 12 315 \$.

#### 8. Correspondance reçue

M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette a reçu une invitation afin de donner son avis lors d'un forum citoyen parlons éducations qui se tiendra à Lévis le 5 et 6 mai 2023. Elle parle également du dépliant de la fondation du mérite scolaire.

#### 9. Questions diverses

#### 9.1. Bons coups – Succès à partager

M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette était présente à la soirée du mérite scolaire Starfish qui avait pour but de ramassé des fonds pour le retour aux études des adultes. La soirée fut succès sur toute la ligne.

#### 10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 12 avril 2023, à 19 h 30, de façon bimodale, à la salle Chaudière du siège social ou par visioconférence.

## 10.1. Rencontre du 10 mai 2023

M. Guillaume Faucher propose que la rencontre du 10 mai soit en présentielle à Saint-Georges. Cette rencontre a pour but de voter pour les membres parents au sein du conseil d'administration. De plus, un souper sera servi le 10 mai.

Résolution 03-03-23 Adopté à l'unanimité

## 11.Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, M. Sébastien Dostie propose la clôture de la réunion, il est 20 h 58.

Résolution 04-03-23 Adopté à l'unanimité

Marie-Ève Barrette Présidente Tabitha Drouin Secrétaire

TD/js

# **CALENDRIER DES RÉUNIONS**



Comité de parents 2023-2024

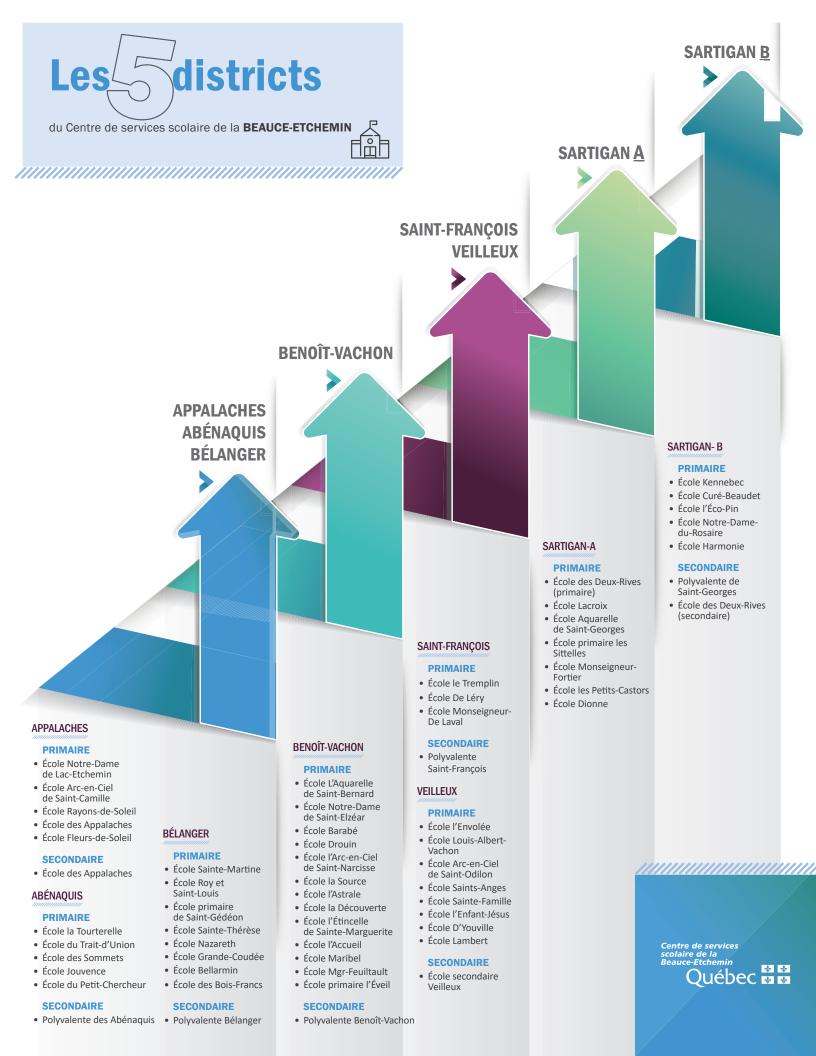
	JUII	LLET 2	023			AOÛT	2023	1	3	SEPTEMBRE 202		023	19	OCTOBRE 2023		23	20		
L	М	М	J	٧	L	М	М	J	V	L	М	М	J	V	L	М	М	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1	2	3	4	5	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
31					28	29	30	31		25	26	27	28	29	30	31			
NO	VEME	3RF 20	123	20	DÉ	СЕМЕ	RF 20	123	15		ΔΝΛΙΕ	R 202	4	16	F	ÉVRIF	R 202	4	20
	М	М	J	V	L	М	М	,	V	L	М	М		V	L	М	М	<u> </u>	V
		1	2	3					1	1)	(2)	(3)	(4)	(5)				1	2
6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
	-		_		<u> </u>	_			Ш							_		_	
13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
27	28	29	30		25	26	27)	28	29	29	30	31			26	27	28	29	
F	MARS	2024		14		AVRIL	2024	ı	20		ΜΔΙ	2024		21		IIIIN	2024		15
	М	M	J	V		М	M	l j	V	L	М	M	J	V V	L	М	M	J	V
<u> </u>	101	141		1	1	2	3	4	5		141	1	2	3	3	4	5	6	7*
(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10*	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19*	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	24)	25	26	27	28
25	26	27	28	29	29	30				27	28	29	30	31					

Rencontre à la salle Chaudière du siège social 1925, 118<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges



Rencontre à la bibliothèque de l'école secondaire Veilleux 695, avenue Robert-Cliche, Saint-Joseph

Adopté : En vigueur :





## Avis de désignation des membres parents d'un élève

au conseil d'administration du centre de services scolaire<sup>1</sup>

Nom du centre de services scolaire : Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE)

À noter : Le comité de parents doit désigner au plus tard le 1<sup>er</sup> juin, pour chacun des districts du centre de services scolaire, les membres parents d'un élève qui siégeront au conseil d'administration.

## 1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie	District
1	Membre parent d'un élève	District 1 : Appalaches – Abénaquis - Bélanger
2	Membre parent d'un élève	District 2 : Benoît-Vachon
5	Membre parent d'un élève	District 5 : Sartigan B

## 2 – Qualités requises chez les membres parents d'un élève

- Être parent d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire.
- Être membre du comité de parents et satisfaire à l'un des deux critères suivants :
  - o siéger au conseil d'établissement d'une école située dans le district où il pose sa candidature<sup>2</sup>;
  - o être représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et être parent d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquente une école située dans le district où il pose sa candidature.

## 3 - Conditions d'éligibilité des membres parents d'un élève

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (chapitre E-2.3), de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

## 4 - Motif d'inéligibilité des membres parents d'un élève

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

un membre de l'Assemblée nationale;

Ministère de l'Éducation 2022-03 Page 1 de 2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un parent d'un élève qui n'est plus membre du comité de parents peut soumettre sa candidature pour le renouvellement de son mandat au conseil d'administration du centre de services scolaire en tant que membre parent d'un élève pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement.

- un membre du Parlement du Canada:
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de facon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

## 5 - Comment soumettre sa candidature

Le candidat ou la candidate doit compléter le formulaire de mise en candidature disponible sur le <u>site Internet du centre de services</u> scolaire (CSSBE) (consultez la section Conseil d'administration) ou au siège social du CSSBE situé au 1925, 118e rue à Saint-Georges.

La candidature peut être transmise en personne ou par courriel au plus tard le 1er mai 2023 à 16 h.

Après validation, le Secrétariat général annonce sur son site Internet, au fur et à mesure, les candidatures pour chacun des districts.

Le Secrétariat général transmet une copie du formulaire de mise en candidature à un membre du comité de parents désigné comme responsable du processus de désignation ou à défaut, à la présidence du comité de parents.

#### 6 - Absence de candidatures dans un district

Dans l'éventualité où aucun membre ne s'est présenté pour représenter un district en élection, séance tenante, un nouvel appel de candidatures est fait par le comité de parents, et ce, sans égard au district de celui qui démontre un intérêt, à moins qu'un membre du comité de parents du district concerné pose sa candidature.

## 7 – Pour plus d'information

Direction du Secrétariat général et services corporatifs : Madame Marie-Ève Dutil

Adresse: 1925, 118e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7

Signature:

Secrétaire générale

Donné à Saint-Georges, le 13 avril 2023.

Ministère de l'Éducation 2022-03 Page 2 de 2



Le conseil d'administration du centre de services scolaire est composé de quinze (15) personnes, soit cinq (5) parents, cinq (5) membres du personnel et cinq (5) représentants de la communauté domiciliés sur le territoire.

- Postes 1 à 5 : membres parents
- Postes 6 à 10 : membres du personnel
- Postes 11 à 15 : membres de la communauté

Les postes qui sont à combler sont ceux des représentants du DISTRICT 1 (Appalaches, Abénaquis, Bélanger), DISTRICT 2 (Benoît-Vachon) et DISTRICT 5 (Sartigan B).

IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE
Nom :
Adresse du domicile :
Numéro(s) de téléphone :
Courriel :
POSTE CONVOITÉ
Membres parents
District 1 : Secteurs Appalaches, Abénaquis et Bélanger
District 2 : Secteur Benoît-Vachon
District 5 : Secteur Sartigan B
VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ
Je,, ,déclare soumettre ma candidature comme membre représentant le comité de parents au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin et atteste :
<ul> <li>siéger au conseil d'établissement d'une école située dans le district pour lequel je me présente et/ou être</li> </ul>

un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et mon enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation oud'apprentissage

être un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et ne pas être en curatelle;

fréquente une école dans le district pour lequel je me présente;

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE — Poste d'administratrice ou d'administrateur

- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (chapitre E-2.3) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) au cours des 5 dernières années;
- ne pas être inéligible au sens de l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones, compte tenu des adaptations nécessaires (à l'exception du paragraphe 4° du premier alinéa qui ne s'applique pas au candidat à un poste de représentant du personnel);
  - \* L'article 21 indique que les personnes suivantes sont inéligibles à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire:
  - o 1º un membre de l'Assemblée nationale;
  - o 2º un membre du Parlement du Canada;
  - o 2.1° un membre du conseil d'une municipalité;
  - o 3º un juge d'un tribunal judiciaire;
  - o 3.1º le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
  - 3.2º les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail, du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
  - o 4º un employé du centre de services scolaire;
  - o 4.1º les membres du personnel électoral du centre de services scolaire anglophone;
  - o 5° une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée.

L'inéligibilité prévue au paragraphe 5° vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis. Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est inéligible à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire de l'île de Montréal.

 ne pas être membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ni être candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Signature du candidat ou de la candidate	Date	

TOUTE CANDIDATURE DOIT ÊTRE TRANSMISE AVANT LUNDI LE 1<sup>er</sup> MAI 2023 À 16 H. La détermination des nouveaux membres parents aura lieu lors de la séance du comité de parents le 10 mai 2023.

Centre de services scolaire de la Beauce- Etchemin  A/S Mme Marie-Ève Dutil, secrétaire générale  1925, 118e rue  Saint Coorges (Ouébes) CEX 787	En personne	Par courriel
Saint-deorges (Quebec) d51 7K7	Etchemin A/S Mme Marie-Ève Dutil, secrétaire générale	Secretariat.general@csbe.qc.ca



## SECTION RÉSERVÉE AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET SERVICES CORPORATIFS

# Acceptation de la déclaration de candidature

Je, Marie-Eve Dutil,	
Déclare avoir reçu la présente déclaration de ca	andidature le
Accepte la production de la présente déclaration	on de candidature puisqu'elle est complète.
Demande au candidat ou à la candidate de four	rnir toute information manquante avant le
3 mai 2023.	
Marie-Ève Dutil	Date
Directrice du Secrétariat général et services corporatifs	